La MAXIMAPHILIE,

ses règles, ses origines

par M. PIQUER, administrateur F.R.C.P.B.

On a pu écrire çà et là que :

Cartophilie + Philatelie + Marcophilie = Maximaphilie

Que va-t-il résulter de ce "mariage" à trois ? La pièce philatélique ainsi créée porte le nom universellement adopté de "Carte Maximum". Depuis 1963 en France et depuis le Congrès de la F.I.P., au plan international, la "Carte Maximum" est dotée d'un Statut dont nous donnons ci-dessous l'essentiel :

1. Définition

La maximaphilie constitue une des branches de la philatélie; son objet est de collectionner des timbres-poste :

- apposés sur des cartes illustrées répondant à certains critères de concordance;
- oblitérés dans certaines conditions de concordance.

La pièce philatélique ainsi constituée porte le nom de "Carte Maximum". Cette appellation se justifie par le fait que ses trois éléments postaux constitutifs :

- le timbre-poste;
- la carte postale illustrée;
- l'oblitération postale;

présentent entre eux le "maximum" possible de concordance.

2. Caractéristiques

a) le timbre-poste : il doit avoir pouvoir d'affranchissement, être sans défauts et apposé du côté vue de la carte;

b) la carte postale :

- son illustration doit présenter la meilleure concordance possible avec le sujet du timbre, ou avec l'un d'eux s'il y en a plusieurs;

- de préférence, elle doit être d'une édition commerciale, ou à défaut, être constituée par une édition privée reproduisant un document existant antérieurement à l'émission du timbre.

c) l'oblitération : authentique et lisible, elle doit présenter une double concordance avec le timbre affranchissant la carte postale :
   - de lieu : le nom de la localité où elle est apposée doit avoir une relation directe avec le sujet du timbre et, partant, avec celui de la carte postale;
   - de temps : la date d'oblitération doit être comprise dans la période pendant laquelle le timbre a pouvoir d'affranchissement, c'est-à-dire entre le premier jour d'émission et celui de sa démonétisation.

Les précurseurs

Nous n'apprenons rien à personne en disant que la carte postale illustrée a fait son apparition à la fin du siècle dernier; l'illustration, d'abord confinée dans un coin devait s'étendre peu à peu pour finalement recouvrir complètement le verso, cependant que le recto divisé en deux, comportait correspondance et adresse.
C'est à partir de cette époque que l'on commence à s'intéresser à la collection des cartes postales illustrées (CPI) et que des échanges nombreux voient le jour dans les relations internationales. Il s'agissait alors de cartophiles qui contaminèrent bientôt les philatélistes, lesquels trouvèrent amusant et/ou intéressant d'affranchir ces cartes du côté de la vue. D'où naissance d'une nouvelle collection : les cartes "timbre côté vue" (TCV). Mais s'agissant de timbres très courants, à vrai dire n'importe lesquels, il n'y avait bien entendu aucune concordance entre le sujet du timbre et celui de la carte. Seule l'oblitération postale de la ville où se trouvait le monument ou le paysage (pour ces sujets-là) offrait une concordance avec la carte. Le timbre, élément principal aujourd'hui, manquait dans la trilogie que nous avons décrite ci-dessus. Ces cartes TCV constituaient donc en quelque sorte les précurseurs de la "Carte Maximum" (CM) actuelle : il est toujours bon d'en présenter quelques-unes, mais pas trop, dans une anthologie de la CM.

Nous passons maintenant dans les premières années du XXème siècle et voilà que les timbres "à image", comme on dit maintenant, font leur apparition en même temps - pour ne parler que de l'Europe - que ceux représentant le Souverain règnant.

Bretagne

Luxembourg

Deux exceptions : la France et la Suisse n'en ayant évidemment pas à nous montrer.
Le cas de l'Allemagne (Deutches Reich) est à part, car il n'y a jamais eu de timbres à l'effigie du Kaiser Guillaume II. A sa place, si l'on peut dire, on trouve la représentation de "Germania" dont la statue a permis la réalisation de CPI. Il faut aussi signaler que des CPI représentant des timbres, ainsi que quelque-fois une vue de paysage, ont permis également de réaliser des TCV très concordantes.

Et voici qu'apparaissent ainsi les premières cartes TCV "concordantes" c'est-à-dire dont le timbre d'affranchissement portait le même sujet que la carte. La "Carte Maximum" qui ne portait pas encore ce nom, était née sans le vouloir.

Pour que la création d'une telle pièce fut fortuite il fallait évidemment que les timbres vendus à la poste portassent le même sujet que des cartes postales courantes du commerce. A cet égard, le cas de l'Egypte dont tous les timbres de 1879 à 1914 montraient uniformément la Grande Pyramide et le Sphynx est typique. On cite toujours en exemple le cas de ces voyageurs dans les années 1900, achetant des cartes des pyramides et les envoyant à la poste où, évidemment, on leur donnait un timbre au sujet identique. De telles pièces sont ainsi très répandues mais celles d'une concordance parfaite sont plutôt rares. En Turquie également, un peu plus tard, les timbres de la série de 1914 se prêtaient fort bien à ce petit jeu.

Par contre, en France, comme chacun sait il y a bien eu un Souverain : Napoléon III, mais c'était bien avant que la CPI n'existe ! Donc rien de ce côté. Et au XXème siècle, ce ne sont pas les timbres "Blanc", "Mouchon" ou "Merson" qui auraient pu servir à quoi que ce soit. Il nous a fallu attendre la prolifique "Semeuse" née en 1903 pour trouver enfin un sujet qui convint. Il y en eut beaucoup car la reproduction du tableau de Roty tenta nombre d'éditeurs de CPI : on en trouve en noir, en couleurs et même sur papier gaufré de toutes couleurs. Elles ne sont donc pas vraiment rares mais celles avec oblitérations bien nettes et lisibles ne se trouvent pas aisément.

"Carte Maximum" : quand et pourquoi ?

Le passage de carte TCV concordante à la "Carte Maximum" s'est fait très progressivement entre 1925 et 1930 environ sans que l'on sache très bien comment. Les avis divergent sur de point et personnellement nous n'avons jamais pu obtenir de grandes précisions de la part de très anciens maximaphiles, aujourd'hui disparus, qui avaient pourtant vécu ces temps héroïques. Toujours est-il que c'est dans le n° d'août 1932 de la revue *"Le Libre Echange"* que l'on peut lire un article d'un M. Lecestre qui emploie ce terme de "Carte Maximum", semble-t-il pour la première fois; il explique que l'idée lui en est venue en apposant le timbre de 2 francs *"Arc de Triomphe"* sur une carte concordante et en le faisant oblitérer dans un bureau proche de "l'Etoile".

Si le "quand" de cette appellation reste peu clair et ne sera sans doute jamais élucidé, le "pourquoi" peut facilement s'expliquer. Puisque l'origine de cette collection - nous venons de le voir - réside sans conteste dans la cartophilie, qu'elle a été créée d'abord par des cartophiles et non des philatélistes, il était normal que l'appellation donnée à cet objet de collection se réfère plutôt au support : la carte. Quant à la deuxième partie de son nom "maximum", elle s'explique d'elle-même par la définition qu'en donne le Statut actule puisque les trois éléments de cette pièce philatélique doivent être intimement liés par un "maximum" de concordance. Ainsi, actuellement, s'est perpétuée depuis près de 60 ans une appellation sans aucun doute née en France et que tous les pays ont adoptée : "Maximum Card", "Maximum karte", Tarjeta Maximum", "Cartolina Maximum", "Illustrata Maximum", etc...

Les différentes formes de collection

Les maximaphiles qui ont commencé leur collection dans les années 30 ou même 40, ont suivi la même filière que les philatélistes classiques à leurs débuts : ils se sont constitué une collection "générale", c'est-à-dire englobant tous les pays où ils avaient des correspondants et, dans ces pays, tous les sujets de timbres possibles sans discrimination.

Aujourd'hui, ces collectionneurs très avancés - selon l'expression consacrée - ont tous dépassé la soixantaine, dans quelque pays que ce soit - et même en France - leur nombre est assez restreint car devant l'avalanche mondiale des timbres-poste émis à longueur d'année et aussi devant les possibilités sans cesse accrues de réalisations maximaphiles, il n'est plus possible à beaucoup de survivre.

Aussi, de plus en plus, les maximaphiles s'orientent-ils vers des formes de collection beaucoup plus restreintes. Une très grosse majorité, devant la vogue que remporte depuis plusieurs années la "collection thématique ou de sujet" en philatélie, a choisi de rassembler des cartes maximum suivant les règles qui gouvernent la thématique.

Suivant leurs goût personnels et aussi leurs possibilités de se procurer des pièces dans un pays plutôt que dans un autre, et tout d'abord dans le leur propre, certains maximaphiles préfèrent se consacrer à la "collection par pays" souvent appelée "géographique". Rien n'empêche, de surcroît, à l'intérieur d'un pays collectionné de se limiter dans ses recherches et ses études.

Enfin, mentionnons également les collections basées sur des "études spécialisées", soit par sujet, soit par pays. Ce genre de collection est surtout répandu parmi les collectionneurs disons d'âge moyen ou encore ceux qui sont venus assez récemment à la maximaphilie. Ces spécialisations exigent de ceux qui s'y adonnent une grande connaissance de la technique maximaphile et aussi des connaissances tout court dans le domaine restreint qu'ils se sont choisis.

En guise de conclusion

Pour mener à bien la création d'une carte-maximum, le maximaphile est obligé de se livrer à des recherches approfondies tant pour trouver la carte postale illustrée qui concordera étroitement au sujet du timbre choisi que pour déterminer ensuite la bureau de poste approprié qui apposera l'oblitération concordante. Son sens artistique ne devra jamais être pris en défaut; si les graveurs de timbres s'attachent à réaliser des timbres-poste qui soient de véritables tableaux artistiques en miniature - quel que soit d'ailleurs le sujet traité - le maximaphile, lui aussi, doit faire œuvre d'imagination et des recherche lorsqu'il s'agira de choisir la meileure carte comme support du timbre, de placer celui-ci au meilleur endroit, de faire apposer la meilleure oblitération à la meilleure place. Pour tout cela il lui faut un sens inné du goût de la recherche bien sûr mais aussi du goût tout court.

Collectionner c'est d'abord savoir choisir, c'est ensuite s'intéresser profondément à l'objet collectionné, c'est l'étudier attentivement et c'est aussi essayer, par son truchement, d'accroître son savoir en toutes choses. La Maximaphilie, la collection des cartes-maximum, c'est tout cela à la fois.

G. De La Ferté

- *Ancien Président (1977-1982) de la Commission Internationale (FIP) de Maximaphilie*
- *Membre de l'Association des Chroniqueurs Philatéliques de la Presse Française.*

Oblitération d'une "Carte Maximum"

Nous allons examiner les diverses oblitérations à utiliser pour obtenir une C.M. parfaite.
L'examen détaillé est présenté :
- par sujet et
- dans chaque sujet les oblitérations classées par ordre préférentiel. Ce dernier point n'est valable que dans la mesure du possible.

Il faut évidemment savoir combien d'oblitérations existeront et faire la sélection selon les critères donnés.

1. Les chefs d'Etat
   a. la capitale du pays
   b. le lieu de naissance; pas toujours possible. En effet, il peut s'agir du fondateur d'une dynastie qui serait né à l'étranger ou tout simplement un chef d'Etat étranger honoré par un timbre belge.
   c. localité quelconque du pays ayant un rapport direct avec le personnage. Par ex. lieu où existe une statue, lieu d'accident mortel, Joyeuse Entrée.

2. Célébrités
   a. lieu de naissance
   b. lieu de décès
   c. localité ayant un rapport direct avec le déroulement de la vie du personnage, tel que : résidence, lieu de travail, musée, statue.
   d. oblitération temporaire ayant un rapport DIRECT avec les activités du personnage.
   e. capitale du pays émetteur d'un timbre dont le sujet n'est approprié à aucun des quatre points cités plus haut.

3. Armoiries
   a. armoiries nationales : la capitale.
   b. armoiries provinciales : le chef-lieu
   c. armoiries locales : ville ou localité.

   A défaut d'oblitérations adéquates pour les cas b. et c., la capitale ou le chef-lieu de province sont également valables.

4. Sites - Edifices - Monuments

La meilleure oblitération est celle du lieu géographique où se trouve situé le sujet du timbre-poste. Toutefois, si le lieu précité ne possède pas de bureau postal, il faut une oblitération de la localité la plus proche du lieu où est situé le sujet du timbre. Dans la mesure des possibilités la carte vue doit se rapprocher le plus possible de l'angle de prise de vue du sujet du timbre.

5. Faune

Actuellement, la bonne oblitération ne devrait pas poser de gros problèmes, les premiers jours étant souvent judicieux. Plusieursautres oblitérations sont valables et parfois même meilleures. Ex. : endroit où il existe un zoo, une réserve naturelle.

Les temporaires de concours, d'exposition, de congrès zoologiques sont excellentes pour autant qu'elles aient un rapport direct avec le sujet de la vignette postale.

6. Flore

En principe, le premier jour devrait être idéal.

Sont également valables les oblitérations de :

a. congrès botanique, jardin botanique, expositions et floralies.

b. lieu où l'on peut trouver l'arbre, la plante ou la fleur figurant sur le timbre.

7. Œuvre d'art

L'oblitération idéale est celle :

a. du lieu où se trouve l'œuvre (Musée, église, etc...). Ce premier point, dans la mesure du possible.

b. lieu ayant un rapport direct avec l'œuvre (lieu de création, de travail).

A défaut de tout ce qui précède, il y a toujours la capitale du pays émetteur.

8. Evénements historiques

Il faut une oblitération, qu'elle soit du premier jour ou non, du lieu où s'est passé l'événement. En cas d'impossibilité, le cachet de la capitale du pays émetteur est indispensable.

9. Europa - Otan - Benelux

L'oblitération illustrant la carte sera celle d'un lieu où existe un siège ou un bâtiment des organismes précités.

10. Sujets divers

Sous cette rubrique "divers", figurent tous les timbres d'anniversaires ou de commémorations; tous les timbres à sujet publicitaire, comme les foires, salons, festivals. L'oblitération de l'en droit où se déroule la manifestation est nécessaire.

Dans le cas d'un événement se rapportant à une nation étrangère, l'oblitération de la capitale du pays émetteur est indispensable, ou à défaut, il faut choisir une oblitération dont le sujet est en rapport direct avec le timbre.

11. Sujets multiples

Un timbre-poste est parfois une composition, c'est-à-dire à sujets multiples.

Dans ce cas, il est pratiquement impossible de trouver une carte postale dans le commerce. Si le sujet est national, vous pouvez faire deux cartes-maximum.

Ex. : le timbre belge N° Yv. 1269 nous montre un portrait de Destrée et, en toile de fond, un tableau de Constantin Meunier.

La première C.M. à réaliser obligatoirement est celle de Destrée qui reste le sujet principal de l'émission, et vous pouvez fignoler en réalisant une deuxième C.M. avec le tableau en choisissant une oblitération valable.